

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DAC 91 Subventions (33 019 455 euros) pour l'Etablissement Public Paris Musées, chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu les articles L. 1412-2, L. 2221-1 et suivants et les articles R. 2221-1 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales relatifs à la création et à la gestion des régies à autonomie financière et à personnalité morale ;

Vu la délibération 2012 SG 153 – DAC 506, en date des 19 et 20 juin 2012, par laquelle est créé un établissement public local, dénommé Paris Musées (régie personnalisée dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière) à caractère administratif chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 56,1 M euros, une subvention d'investissement d'un montant de 5,925 M euros intégrant une enveloppe de 1 million d'euros pour l'acquisition des œuvres d'art à l'établissement public Paris Musées ;

Vu le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont attribuées à l'établissement public Paris Musées, au titre de l'année 2015, les subventions suivantes :

Une subvention de fonctionnement fixée à 56.100.000 euros, soit un solde de 27 094 455 euros après déduction de l'acompte déjà versé.

Une subvention d'investissement d'un montant de 5.925.000 euros intégrant une enveloppe de 1 million d'euros pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 chapitre 65, rubrique 322, nature 65737, ligne VF50004 et pour le budget d'investissement 2015 et suivants de la Ville de Paris, au chapitre 204, nature 2041632.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO